

Communications de la Municipalité

Au Conseil communal du 25 avril 2024.

Mme Nathalie Greiner, Syndique

Direction de l'Administration générale et de la Sécurité publique (DAGSP)

Pas de communication.

Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale

Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Règlement concernant la taxe pour le financement des équipements communautaires

Le 7 décembre 2023, votre collègue M. Benoît Grossenbacher déposait une motion demandant la modification de l'article 9 du « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagements du territoire augmentant sensiblement la valeur du bien-fonds ».

La proposition tenait en ce que la perception de la taxe soit différée jusqu'à utilisation du nouveau droit à bâtir, ceci sans intérêts de retard et qu'au terme de ce différé, un plan de paiement avec ou sans intérêts puisse être discuté.

Cette motion rejoignait la position de la Municipalité qui avait déjà eu divers échanges à ce sujet et réfléchi à assouplir ce règlement avant de le porter devant votre Conseil, rapidement après le préavis du PACom puisque directement lié à l'adoption de ce dernier.

Pour information et concernant le plan d'affectation « Rue des Corbaz » (à côté du collège), la Municipalité n'avait pas exigé, selon notre règlement, le paiement de la taxe à l'entrée en vigueur du plan d'affectation mais avait accepté d'en différer le paiement à l'obtention du permis de construire.

Cette manière de procéder va également dans le sens de la motion « Kaelin et consorts », déposé le 6 décembre 2023 devant le Grand Conseil¹.

¹ [Texte déposé.](#)

Le 25 mars, nous avons envoyé le règlement modifié selon nos souhaits à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) pour validation juridique des modifications apportées au règlement actuel.

En date du 9 avril, nous avons reçu son retour avec différentes remarques.

Le projet modifié a été transmis cette semaine et dès que nous aurons reçu l'accord préalable du Canton, un préavis sera rapidement présenté à votre Assemblée.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, Municipale

M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Pas de communication.

M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Installation de panneaux solaires - Appel d'offres groupé intercommunal

Si vous êtes propriétaire, vous avez dû recevoir il y a quelque temps un courrier qui vous présentait une initiative, lancée par votre Municipalité en collaboration avec 7 autres communes vaudoises, visant à faciliter l'installation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments privés de notre Commune.

L'analyse des réponses au sondage réalisé fin 2022 faisait ressortir deux blocages au développement des énergies renouvelables chez nos habitantes et habitants : les aspects financiers du projet et la complexité opérationnelle de sa mise en œuvre.

Afin d'aider nos propriétaires et faciliter cette mise en œuvre, nous nous sommes associés avec l'entreprise « Group-IT » de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) Valais, spécialisée dans ces thématiques.

Cette entreprise aura pour mission d'organiser, pour le compte des propriétaires, un appel d'offres groupé pour la réalisation d'installations solaires photovoltaïques.

Cette démarche leur permettra de bénéficier d'un meilleur prix via la mise en concurrence d'installateurs, d'un rabais de volume en fonction du nombre de réalisations dans les communes participantes et surtout d'une installation « clé en main » sans se soucier des démarches administratives.

La séance d'information prévue le mercredi 30 avril a rencontré un énorme succès, puisque ce sont plus de 200 personnes qui s'y sont inscrites. La taille de notre Grande Salle n'étant pas suffisante, nous avons dû dédoubler l'événement, avec une première présentation à 18h30 et une deuxième à 20h.

Ce succès laisse augurer une adhésion forte à notre démarche et de nombreux projets d'installation à venir courant 2025.

Rencontre avec les entreprises de notre Commune

Courant 2022, nous avons organisé une première rencontre avec les entreprises de notre commune, qui avait rencontré un très vif succès.

Nous avons convenu alors de répéter l'expérience à une fréquence biennale. Ainsi, la prochaine rencontre aura lieu le jeudi 13 juin.

Pour l'occasion, nous aurons l'opportunité d'accueillir Monsieur Marc Barbezat, responsable de la sécurité de l'information et de la cybersécurité de l'État de Vaud.

Monsieur Barbezat a plus de 20 ans d'expérience dans le management des risques informatiques et de sécurité. Il a travaillé précédemment dans diverses banques de la place comme responsable de la sécurité informatique.

Passionné par l'innovation et les nouvelles tendances, il anime un blog personnel sur la cybersécurité et est très actif dans le réseautage entre les start-ups et les acteurs économiques locaux.

Il viendra présenter à nos entreprises les risques induits par l'usage au quotidien d'internet et des systèmes d'information.

Ces risques étant en forte croissance ces derniers temps, je ne doute pas de l'intérêt pour nos entreprises de participer à une telle soirée d'échange sur le sujet.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Municipal

M. Damien CUCHE, Conseiller municipal

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Pas de communication.